

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 2021/18

**FIXATION DU TARIF UNIQUE DE GARDERIE
A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022
APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE**

Date de la convocation :
22 juillet 2021

Le **mardi 27 juillet 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**, en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre **aux impératifs de distanciation en période de crise sanitaire**.

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, *maire*, M. DOMINICI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

ETAIENT REPRESENTES :

M. ALESANDRI (donne procuration à M. FERRANDI)
M. GONZALEZ (donne procuration à Mme MINVIELLE)

Nombre de membres
présents : **12**

Nombre de votants : **14**

ETAIENT ABSENTS : M BONARDI, *adjoint au maire*, M MERY, *conseiller municipal délégué* Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO M. GUITERA, M. MEZZACQUI M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

En application du règlement intérieur du service de garderie, précédemment adopté, il appartient à l'Assemblée de fixer à 2€00 par jour (quel que soit le type de fréquentation : matin / soir / matin et soir) et par enfant le tarif unique du service.

DECISION

Sur exposé de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire

Le Conseil Municipal

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'acquisition et la mise en œuvre du logiciel « Parascol » impliquant le remplacement des tickets de cantine par une réservation et un paiement en ligne des prestations,

Considérant la suppression de l'ancien système (application de tarifs différenciés : fréquentation mensuelle ou occasionnelle),

Après, réunion du Bureau des Adjointes le 27 juillet 2021,

FIXE à 2€00 par jour et par enfant le tarif unique du service

PRECISE que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 23 août 2021, date à laquelle débiteront les réservations et paiements en ligne

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20210727-2021_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2021

Affichage : 28/07/2021